

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 23.10.32**

Paris, 11 octobre 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdeleue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

NEGOCIATION AGIRC - ARRCO

L'U2P ne signe pas un accord qui ne valorise pas le travail

En ouverture du Conseil exécutif de l'U2P réuni le 11 octobre, son chef de file dans la négociation sur les retraites complémentaires, Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P en charge du dialogue social, a déclaré : « *La volonté de l'U2P était de valoriser le travail en améliorant les petites pensions par rapport au minimum vieillesse. Nous avons fait une proposition que le Medef a refusé de reprendre dans l'accord. Nous souhaitons par cette initiative montrer la voie d'un paritarisme responsable et moderne, échappant au combat caricatural entre les partisans d'une gestion paritaire autonome voire indépendante et la tentation permanente de l'Etat d'imposer ses vues aux partenaires sociaux.* »

Si l'U2P ne conteste pas les autres dispositions de l'accord, elle constate à regret l'absence d'une mesure essentielle pour valoriser le travail : une réévaluation de la pension des retraités ayant effectué une carrière complète au niveau du SMIC.

L'U2P considère en effet que les pensions des personnes qui ont travaillé toute leur vie, devraient être rehaussées par rapport au minimum vieillesse pour atteindre 85% du SMIC net.

Sa proposition visait à organiser un financement librement consenti et directement fléché par l'Agirc - Arrco vers la revalorisation des petites pensions, en proportion du poids de la retraite complémentaire dans la pension minimale (environ 20%). Elle aurait permis d'éviter du même coup une ponction de l'Etat de 1 à 3 milliards d'euros tel que le gouvernement a menacé de le faire.

Dans ce contexte, l'U2P a décidé de ne pas signer l'accord sur les retraites complémentaires.